

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
CORPS DES TPC**

**DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE**

Arcueil le 21 janvier 2016,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

De nouveau, nous tenons à exprimer notre mécontentement et notre désarroi car depuis la création du corps des TPC en 1999 et les promesses de transposition de tous les textes FPH à notre corps, de nombreux points restent non appliqués :

- La catégorie active pour les professions de Masseur-Kinésithérapeute et Manipulateur en Electroradiologie Médicale ;
- La création de corps de catégorie A pour les professions diplômées LMD ;
- La récupération des jours fériés travaillés avec indemnisation ;
- Le paiement double du 1<sup>er</sup> mai travaillé.

D'autre part, en 2013, la prime de service a été fixée mensuellement et une enveloppe budgétaire devait être allouée chaque année. Les TPC n'en auront bénéficié que l'année suivante.

Il n'y a plus aucune reconnaissance du travail fourni par les TPC alors qu'on exige de plus en plus une augmentation de la qualité des soins.

Si cette prime n'est pas modulable comme promis, et avec un point d'indice gelé depuis 2010, comment trouver une motivation pour remplir les objectifs imposés ?

A cela se rajoute l'incertitude de l'avenir des TPC au sein du Ministère de la Défense.

Nous vous remercions de votre attention